

Lettres Latentes
Pour la Cuiue des marcs d'or & d'argent

Du 19. 9. ^{bre} 1443.

Charles par la grace
de Dieu Roy de France, de Navarre
de Sicile & de Jerusalem Seigneur de Guyenne
de Flandres de Brabant de Bourgogne
de Saluz de Cilicien. Comme
de bon conseil & de grande affection
es choses de son royaume es ententes
au bien & au gouvernement de notre
Royaume es sur le fait d'icy
est en telle maniere que ce soit

le bien & profit de l'Etat & de nos
sujets en ce que toute la chose
publique de ce royaume
pourra par l'administration
de plusieurs de ces seigneurs & de
notre sang & d'aucuns de nos
plusieurs seigneurs, Barons
& autres de notre grand Con.
Counsel & par quelle maniere
nos monnoyes soient plus
en meilleure en bon Etat & que
en quelle soit monnoye plus
diligemment que par le passé
nous en aurons voulu couronner
Certaines de ces seigneurs
de nosseigneurs & de nosseigneurs,
C'est à sçavoir que de nosseigneurs
soit de nosseigneurs en nosseigneurs
monnoyes & de nosseigneurs
en nosseigneurs de nosseigneurs
de nosseigneurs de nosseigneurs
de nosseigneurs de nosseigneurs
de nosseigneurs de nosseigneurs

es de my eves. Leve Couvent
 apresent Cy nous Chacumare
 d'argent alloué a cinq peniers
 d'aloz argent de Roy pour
 faire un moye Blanche
 deyn d'iver d'iver d'iver
 de monoir p'olejned de
 moye d'or a d'argent
 Courent apresent, p'leuve
 mandons et expressement
 en vignons que cette presente
 ordonnance est voulente
 pour faire faire, l'interne
 execution.

. Par nous de
 rime de fine, uny qui
 est acoustume de faire
 tel cas, de ce faire nous
 donne pour nous autorité
 es mandement special par ces
 presentes, Mandons auz la
 Commandons a l'onneur.

Justiciers, officiers & sujets
que vous en ce faisant
obéissent diligemment. Donnés
à Paris le dix-neuvième
Jours de Novembre l'année
Mille mil quatre cent
quarante trois en votre
Regne le cinquiesme
ains signé Claude Boyer
Jeu Conseil, Chaliquet. J.